

Nantes, le 29 novembre 2021

**Décision du directeur du GIP FCNA  
Délégation de signature**

**VU** le décret du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêt public ;

**VU** la convention constitutive du GIP FCNA du 2 août 2019 modifiée le 30 décembre 2020 et notamment l'article 15 ;

**VU** la délibération du 17 octobre 2019 de l'assemblée générale du GIP FCNA relative à la nomination de M. Jean-Philippe AUBRY en qualité directeur du GIP FCNA ;

**VU** la délibération du 2 décembre 2019 de l'assemblée générale du GIP FCNA relative à l'adoption des modalités d'intervention du groupement ;

**DÉCIDE**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Nathan BERNARD, adjoint à la cheffe du bureau des politiques publiques et de l'appui territorial de la préfecture de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement du directeur du GIP FCNA, tout document relevant :

- de l'ordonnancement des recettes et des dépenses du groupement ;
- de l'engagement des dépenses d'aide complémentaire et d'aide exceptionnelle aux riverains ;
- de signer les transactions après autorisation de l'assemblée générale.

**Article 2 :** La présente délégation produit ses effets jusqu'au 24 décembre 2021.

**Article 3 :** Cette délégation fera l'objet d'une publication sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique consacrée au GIP FCNA : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Grands-projets/Aeroport-Nantes-Atlantique/FCNA-Fonds-de-compensation-Nantes-Atlantique>

**Le directeur du GIP FCNA**



**Jean-Philippe AUBRY**